

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 17 décembre 2019 à 18 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2019-12-566 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2020 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
 et résolu à l'unanimité

D'adopter, pour l'exercice financier 2020, un budget équilibré de 84 533 729 \$.

ADOPTÉ

2019-12-567 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022, au montant de 99 930 000 \$, se détaillant comme suit :

- 2020 : 34 630 000 \$;
- 2021 : 31 500 000 \$;
- 2022 : 33 800 000 \$.

ADOPTÉ

2019-12-568 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE décréter qu'un document explicatif du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 soit publié dans la prochaine parution du bulletin municipal.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2019-12-569 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 32, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 17 décembre 2019.

ADOPTÉ